

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 28/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Jérôme BRUEL, Mme Nadine MEJEAN, M. Rémy DIAT, M. Eric SOUBEYRAND, M. Aymeric DUBOEUF, Mme Céline SERVOS, M. Noël RAZZAUTI, M. Stéphane LAURENT, M. Florian GAREL.

Absents : Mme Stella BEAU, Mme Isabelle CHARLIOT, M. Thierry CHATAGNON, M. Rémy GRANGE, Mme Florence TEXIER DESVERNAY et M. Loïc VIAL.

Procurations : Mme Florence DESVERNAY à M. Rémy DIAT ; Mme Isabelle CHARLIOT à M. Rémy DIAT ; Mme Stella BERNE à M. Aymeric DUBOEUF ; M. Thierry CHATAGNON à Mme Nadine MEJEAN ; M. Loïc VIAL à M. Jérôme BRUEL ; M. Rémy GRANGE à M. Jérôme BRUEL.

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

Avant de démarrer la séance, deux membres du Comité des fêtes proposent de déplacer la fête patronale sur le champ de foire pour des questions de sécurité et aussi pour une meilleure organisation pour le spectacle. Les membres du conseil municipal sont majoritairement favorables à cette proposition. Les forains vont être questionnés pour savoir si leurs manèges seront assez stables sur le sol en terre.

1. FINANCES :

❖ Choix entreprise sur la requalification des entrées du Centre Bourg :

Le Cabinet d'études Réalités nous a fait parvenir le rapport d'analyses des offres relatives à la requalification des entrées du Centre Bourg correspondant aux Routes Départementales 5 et 112. Ces travaux correspondent aux terrassements et à la réfection des voiries (chaussées, trottoirs essentiellement). Les entreprises EIFFAGE et EUROVIA nous ont répondu :

		Prix des prestations € HT	
	Tranches fermes RD112	285 236.08 €	
	Tranche optionnelle 1 -RD5	69 955.78 €	
EIFPAGE	PSE 1	22 324.50 €	398 344.46 €
	PSE 2	20 828.10 €	
	Tranches fermes RD112	253 416.87 €	
EUROVIA	Tranche optionnelle 1 -RD5	60 100.90 €	347 527.77 €
	PSE 1	17 415.00 €	
	PSE 2	16 592.00 €	

Après délibération, les élus :

- Approuvent le devis de l'entreprise

	Tranches fermes RD112	253 416.87 €	
EUROVIA	Tranche optionnelle 1 -RD5	60 100.90 €	347 527.77 €
	PSE 1	17 415.00 €	
	PSE 2	16 592.00 €	

❖ Achat tablette 3Douest :

L'adjoint en charge de la vie scolaire informe les élus de la nécessité de s'équiper d'une tablette afin que le personnel en charge du scan des repas et des heures de garderie puissent vérifier en temps réel le bon pointage et cela réduirait ainsi toutes erreurs. De plus le personnel administratif passerait moins de temps à vérifier la facturation. Il donne lecture de l'entreprise 3 Douest, actuelle prestataire du logiciel de facturation de la cantine et de la garderie dont le montant est de **360 € TTC**.

Après délibération, les élus :

- Approuvent le devis de l'entreprise 3Douest relatif à l'achat d'une tablette pour un montant de **360 € TTC**.
- Décident d'inscrire cette dépense au budget 2022 ; en ce qui concerne l'acquisition d'une douchette pour la cantine et la garderie de l'école, (RPI Nervieux/Mizérieux) une partie de la dépense sera refacturée à la commune de Mizérieux à hauteur de 34 %.

❖ Tarifs cantine année scolaire 2022/2023 :

Suite à la mise en place du nouveau logiciel pour les réservations des repas de la cantine et des réservations des heures de garderie, l'adjoint en charge de la commission école informe les élus de la

complexité de la tarification. Il rappelle les tarifs qui avaient été votés lors du conseil municipal du 17 décembre 2021.

1^{er} cas :

Enfant scolarisé inscrit via le logiciel et qui mange **4.20 €**

2^{ème} cas :

Enfant scolarisé inscrit via le logiciel mais qui ne mange pas sans motif valable **4.50 €**

3^{ème} cas :

Enfant scolarisé non inscrit et qui mange **6.50 €**

4^{ème} cas :

Prix pour le personnel enseignant ou autres adultes **7.50 €**

Suite à la forte inflation des prix, l'adjoint propose de fixer de nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 :

1^{er} cas :

Enfant scolarisé inscrit via le logiciel et qui mange **4.50 €**

2^{ème} cas :

Enfant scolarisé inscrit via le logiciel mais qui ne mange pas sans motif valable **4.80 €**

3^{ème} cas :

Enfant scolarisé non inscrit et qui mange **6.95 €**

4^{ème} cas :

Prix pour le personnel enseignant ou autres adultes **8.00€**

❖ Tarifs garderie année scolaire 2022/2023 :

La commission école propose aux membres du Conseil Municipal de voter les nouveaux tarifs Garderie applicables à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer les tarifs suivants concernant la garderie scolaire (avant et après les heures de classe) :
 - Forfait mensuel..... : **40 €** (au-delà de 20 heures de présence mensuelle)
 - Pour les occasionnels..... : **2 €** par heure de garderie (il est entendu que toute heure commencée est due).
- d'adopter le règlement joint à la présente.

❖ Tarifs études surveillées année scolaire 2022/2023 :

Monsieur le Maire et l'adjoint en charge de la vie scolaire proposent de reconduire l'étude surveillée pour l'année scolaire 2022/2023, mais uniquement **les lundis et jeudis de 16h15 à 17h15**, sur inscription via le logiciel « logiciel-enfance.fr » et dans la limite de 20 élèves par classe soit 40 élèves au total. Les groupes seront composés par les enseignants.

Les deux classes éventuelles seront encadrées par des enseignants ; le nombre de classes et donc d'enseignants sera fonction du nombre d'inscrits.

L'étude est ouverte à tous les enfants scolarisés du CE1 au CM2 et se déroule dans les salles de classe des écoles élémentaires. L'étude surveillée aura lieu pendant la période scolaire (hors vacances et jours fériés) les lundis, jeudis. Les horaires sont de 16h15 à 17h15.

Les parents devront récupérer leurs enfants à l'issue de cette étude. Ceux qui fréquentent la garderie du soir, seront pris en charge par le personnel communal.

Ce service est facultatif et payant.

L'étude surveillée sera facturée en fin de chaque mois par la Mairie pour toutes les factures supérieures à 15 €. Les avis des sommes à payer sont envoyés en fin de mois pour toutes factures supérieures à 15 €. Pour toutes les factures inférieures à 15 €, la facturation est reportée au mois suivant sauf en cas de déménagement et en fin d'année scolaire (ou fin d'année civile).

En cas de non-paiement et après avertissements, l'enfant ne sera plus admis à l'étude.

M. le Maire et l'adjoint en charge de la vie scolaire proposent de fixer les tarifs de la façon suivante :

- **2 € l'heure** d'étude surveillée / enfant
- **Forfait de 40 € (au-delà de 20 heures de présence mensuelle)**. Le forfait de 20h est le cumul des heures d'étude et de garderie.

Les deux groupes seront composés par les enseignants en mixant les différents niveaux du cycle élémentaire et dans la limite de 20 enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

❖ La mise en place d'une étude surveillée **les lundis et jeudis**, pour les enfants de l'école élémentaire du **CE1 au CM2** de 16h15 à 17h15 pour l'année scolaire 2022/2023,

❖ De fixer la participation des parents à **2 € /l'heure** d'étude surveillée / enfant.

❖ De fixer un forfait mensuel à **40 € au-delà de 20 heures de présence mensuelle**. Le forfait de 20h étant le cumul des heures d'étude et de garderie.

❖ D'adopter le règlement intérieur qui viendra régir le fonctionnement de cette structure.

❖ Changement système alarme école et mairie :

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de remplacer le système actuel d'alarme de l'école et de la mairie par un système d'alarme « en interne » avec détecteur infrarouge et prise de photo. Ce système offre une protection complète et répond ainsi aux impératifs de sécurité relatifs aux bâtiments et à la population. En outre, il présente un avantage économique puisqu'il permet de supprimer les abonnements.

A cet effet, Monsieur le Maire présente les devis de la société TJE

- Devis pour l'alarme des bureaux de la Mairie : **2 040.20 € HT soit 2 448.24 € TTC**
- Devis pour l'alarme de l'école primaire : **2 873.93 € HT soit 3 448.71 € TTC.**

Après délibération, les élus :

- Approuvent les devis de l'entreprise TJE pour un montant total de **2 448.24 € TTC** pour l'alarme de la mairie et de **3 448.71 € TTC** pour l'alarme de l'école.
- Décident d'inscrire ces dépenses au budget 2022 ; en ce qui concerne l'alarme de l'école, (RPI Nervieux/Mizérieux) une partie de la dépense sera refacturée à la commune de Mizérieux à hauteur de 34 %.

❖ Achat mobilier RPI Nervieux/Mizérieux :

L'adjoint en charge de la vie scolaire informe les élus de la nécessité d'augmenter et de renouveler du mobilier (chaises, tables, casiers) au sein du RPI. Il donne lecture du devis de l'entreprise MANUTAN pour un montant de **2 625.60 € HT**.

Après délibération, les élus :

- Approuvent le devis de l'entreprise MANUTAN relatif à l'augmentation et au renouvellement du mobilier pour le RPI pour un montant HT de **2 625.60 €**.
- Décident d'inscrire ces dépenses au budget 2022 ; en ce qui concerne l'achat du mobilier, une partie de la dépense sera refacturée à la commune de Mizérieux à hauteur de 34 %.

❖ CCFE : sollicitation fond de concours opération Mon Centre Bourg :

M Le Maire rappelle aux élus la délibération en date du 17 décembre 2021 relative au nouveau chiffrage de l'immeuble et des logements et à la demande de subventions.

La Communauté de Communes a voté dans sa délibération du 23 mars 2022 l'attribution d'une subvention à hauteur de 150 000 € dans le cadre de son opération « Mon centre-bourg ».

Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter officiellement cette subvention.

Après délibération, les élus :

- Sollicitent officiellement la Communauté de Communes de Forez-Est pour l'attribution de la subvention du fonds de concours dans le cadre de l'opération « Mon centre-bourg » dont le montant est plafonné à 150 000€.

❖ Versement gratification stagiaire :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L612-11 et D 612-56 à 612-60 du code de l'éducation,

Vu les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Considérant le travail que représente l'aide à la préparation des repas, la mise en place des tables à la cantine, la prise en charge des enfants pendant les repas et le nettoyage complet après les repas,

Considérant que le stage a duré un mois soit du 23 juin au 20 juillet 2022,

Considérant le rapport de stage très positif rendu par la cantinière, sur l'aide et le volontariat prouvés par la stagiaire lors de son stage, Monsieur le Maire propose qu'une gratification soit versée à ce stagiaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De verser une gratification de 400 € net, à Mademoiselle Coline GACON, pour la réalisation de son stage du 23 juin au 20 juillet 2022.
- Décident d'inscrire cette dépense au budget 2022 ; en ce qui concerne la gratification du stage au RPI Nervieux/Mizérieux) une partie de la dépense sera refacturée à la commune de Mizérieux à hauteur de 34 %.

❖ Achat motopompe :

L'adjoint en charge de la voirie et des bâtiments informe les élus de racheter une motopompe car l'ancienne est tombée en panne et ne pouvait pas être réparée.

Il donne lecture du devis de l'entreprise SAS Affutage du Lignon pour un montant de 351 € HT soit **421.20 € TTC**.

Après délibération, les élus :

- ❖ Approuvent le devis de l'entreprise SAS Affutage du Lignon relatif à l'achat d'une motopompe pour un montant HT de 351€ soit pour un montant de **421.20 € TTC**.
- ❖ Décident d'inscrire cette dépense au budget investissement.

3. Divers :

- Lotissement les Sapins : Monsieur le Maire informe les élus de la demande du lotissement les Sapins de rétrocéder les parties communes privées (voirie, espaces verts, éclairage) à la commune. Après discussion, les élus ne souhaitent pas à la rétrocession de ces parties. Un courrier les informera dans les prochains jours de ce refus.
- Concours de pétanque le 17 septembre : M le Maire informe les élus que la commune de Ste Foy St Sulpice organise cette année son concours de pétanques l'après midi du 17 septembre. Un repas aura lieu le soir.
- Le repas élus/employés aura lieu le 22 juillet.

- Farfouille : la Farfouille aura lieu cette année le 14 août sur le champ de foire et sera organisée par le comité des fêtes.
- Fête patronale : elle aura lieu le week-end du 9 au 11 septembre 2022. Un concours intersociétés est prévu le samedi après-midi et le vin d'honneur le dimanche matin
- Correspondant le Progrès : les personnes qui souhaitent poser leur candidature pour devenir correspondant à la tribune le Progrès peuvent poser leur candidature soit en mairie soit à la direction du Journal La Tribune/Le Progrès.
- Elections législatives : suite aux résultats des élections législatives du 19 juin dernier, M Jean-Pierre Taite actuellement maire de Feurs et Président de la Communauté de Communes de Feurs a dû démissionner de ces deux postes. Un futur président de Communauté de Communes va être élu dans les prochains jours. L'ordre des vices-présidents va aussi changer.
- Devenir de l'ancien local des cantonniers : un devis de démolition a été demandé à un entrepreneur et le montant des travaux s'élèverait à 3500 €.
- Les élèves de CM2 ont reçu un dictionnaire d'anglais et une calculatrice. L'adjointe en charge de la commission Conseil Municipal des Enfants a fait une présentation de la dite commission aux futurs CM1/CM2. Les élections pour élire le maire et les adjoints du futur CME auront lieu en septembre ou octobre.
- Les enfants du CME ont voté pour le concours communal du fleurissement le 7 juillet dernier. Afin de clôturer ce mandat, une soirée bowling et restauration a été offerte à tous les enfants du CME.
- Travaux garderie : ils sont toujours en cours. Une dalle plus épaisse a été coulée afin de prévoir un meilleur accès PMR. Les menuiseries arriveront dans le courant de la semaine du 14 juillet. La commission bâtiments a arrêté son choix sur le coloris des peintures du plafond et du sol.
- Réunion Barrage de Villerest : le syndicat a investi dans l'achat d'un tracteur et d'un godet (56000 €) et d'une épareuse (19000 €). Le budget est en équilibre et il n'y aura donc aucune augmentation de tarifs. Une personne en arrêt maladie est remplacée par une autre.
- Syndicat de la Bombarde : le syndicat prévoit une augmentation de 7.31 % du prix de l'eau en 2023. Les stocks d'eau potable sont meilleurs grâce aux orages des semaines précédentes.
- Chemin de Port Garet : suite à la création d'un petit lotissement, les voies d'accès au chemin seront barrées aux riverains. Une déviation sera mise en place du 18 au 22 juillet prochains.
- Un technicien de la MAGE a eu un accident sur la STEP de Grénieux, en cause une porte de relèvement. Un système est en étude afin d'éviter tous nouveaux accidents.